



CAMPAGNE DE RAPPEL : PROCÉDURE EN CAS DE CLUSTER AU SEIN D'UN ESMS

L'identification d'un cluster au sein d'un Établissement et Services médicaux sociaux (ESMS) pose la question de la vaccination des résidents/patients en phase d'incubation éventuelle. **D'une manière générale, le doute doit profiter à la vaccination.**

Procédure à suivre

Un test (RT-PCR ou TAG) systématique de toutes les personnes de l'établissement, quel que soit leur statut vaccinal, doit être réalisé. L'utilisation de tests antigéniques pourra être privilégiée afin d'obtenir des résultats plus rapidement.

- **Lorsque le test est négatif :**

La vaccination peut avoir lieu, si la dernière vaccination contre le Covid-19 ou infection date de plus de 6 mois (ce délai est réduit à 3 mois pour les personnes immunodéprimées).

- **Lorsque le test est positif :**

Il convient de reporter la vaccination d'un délai de 6 mois après l'infection en cours. Pour les personnes immunodéprimées, ce délai est réduit à 3 mois depuis la dernière injection de vaccin ou infection.